

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS299

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 11 QUINQUIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable d'éviter la multiplication des rapports, sur des sujets dont le Parlement peut se saisir.